

Commune de CHAZELLES SUR LAVIEU

Compte rendu du conseil municipal du 31/10/2014 à 20h

Absents excusés : -Jacqueline SETA
-Lucien LAURENT, pouvoir à Jean-Paul DESILE

1/Approbation règlement intérieur du Conseil Municipal

Lecture est faite du texte issu du règlement intérieur des conseils municipaux proposé par l'association des maires de France et adapté à notre commune.

Certains conseillers trouvent inutile le fait de devoir se soumettre à un tel règlement qu'ils jugent trop conséquent.

Il leur est rappelé que ce règlement est proposé afin d'améliorer le déroulement des séances du conseil municipal.

Un premier vote porte sur le fait d'adopter un règlement intérieur : 7 pour, 2 contre et 1 abstention

Un second vote porte sur le fait d'adopter le règlement présenté : 5 pour, 2 contre, 3 abstentions

2/Le précédent compte rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

3/Trois décisions modificatives du budget sont votées à l'unanimité.

Ces décisions portent sur des sommes allant de quelques euros à un millier d'euros.

4/Convention achat d'électricité.

Le SIEL propose de mettre en place un groupement de commande pour l'électricité et le gaz de ville pour les communes adhérentes à ce syndicat. En effet, à compter du 31/12/2015, toutes les entreprises et administrations devront choisir leur fournisseur d'énergie. EDF ne sera plus le distributeur de fait.

Accord à l'unanimité.

5/Convention de dématérialisation des documents avec la société EUROFINS

La société EUROFINS, qui effectue une partie des analyses de l'eau, propose de dématérialiser (d'envoyer par email) l'envoi des documents émanant de leur service.

Si cette dématérialisation n'est pas acceptée alors les envois et les documents seront facturés.

Accord à l'unanimité pour la dématérialisation.

6/Choix paysagiste.

4 entreprises ont été contactées afin d'aménager les abords du parking (installation de toile sur les talus et plantation d'arbustes). 2 réponses nous sont parvenues. Les montants de ces devis rentrent dans le budget prévu pour l'aménagement du parking.

L'entreprise SUCHET est retenue à l'unanimité pour un devis de 4540€HT.

7/Remboursement de la vitre détériorée à la salle d'animation, proposé par l'assureur GROUPAMA

Accord à l'unanimité

8/Maison Loire Autonomie

La maison Loire Autonomie est un service rendu aux personnes âgées et handicapées souhaitant un accompagnement et des informations concernant leur vie de tous les jours. Ce service demande d'avoir un correspondant sur la commune. Daniel Vincent est retenu pour être ce correspondant.

9/Subventions

Les subventions suivantes sont accordées à l'unanimité :

- ADMR (portage de repas)	500.00 €
- AMAVIE	50.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	200.00 €
- Assoc. St Vincent de Paul	200.00 €
- CREATION	200.00 €
- MJC « Les Fougères »	100.00 €

L'OGEC, organisme de gestion de l'école privée Sainte Anne de Soleymieux, sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention. Il nous rappelle que 12 enfants de notre commune y sont scolarisés.

Un premier vote porte sur le fait d'accorder une subvention : 8 pour, 2 contre

Un second vote porte sur le fait d'accorder une subvention de 500€ : 6 pour, 2 contre, 2 abstentions.

10/L'indemnité du receveur.

Pour la gestion financière de la commune, l'indemnité demandée est accordée à l'unanimité

11/ Info Croix Rouge

La Croix Rouge propose un nouveau service pour aider les personnes isolées vivant en milieu rural. Pour mener à bien cette mission, elle nous demande la mise à disposition d'un local pour effectuer des permanences. Le conseil municipal propose que cet accueil se passe dans le hall de la mairie et dans le petit local situé à droite en rentrant pour des entretiens en toute discrétion. Un tract d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres de tous les habitants de la commune

Une subvention de 200€ est accordée à la Croix Rouge à l'unanimité.

12/Traversée du bourg

Le bureau d'étude DECLIC qui a réalisé l'étude et la maîtrise d'ouvrage du parking propose un devis pour l'étude et la maîtrise d'ouvrage de la traversée du bourg prévue pour 2015 pour un montant de 7700€. Le coût estimatif de la traversée du bourg est de 120 000€.

Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 23h